

#ManifesteInclusion

Accessibilité numérique : présentation du Guide de bonnes pratiques

Webinaire du 14 février 2025

Intervenants

- **Stéphanie Ahmindache**, Référente handicap nationale, [Urssaf Caisse nationale](#)
- **Mathieu Bars**, Directeur, [numerik-ea](#)
- **Céline Bouillon**, Lead UX & Accessibility - Design Studio, [ENGIE](#)
- **François Cunche**, Directeur de projet et référent accessibilité numérique, [L'Oréal Groupe](#)
- **Florence Fontane**, Mission nationale inclusion DRHR, [Caisse nationale des allocations familiales](#)
- **Christophe Gordet**, Référent accessibilité numérique, [La Poste Groupe](#)

Webinaire animé par [Philippe Trotin](#), Directeur Inclusion et Accessibilité Numérique, [Microsoft France](#)

- Voir le webinaire : <https://www.youtube.com/watch?v=34Ev5i-jeEI>

Transcription des échanges

Philippe Trotin

C'est parti !

Julie Feniger

Vas-y, je te laisse la main.

Philippe Trotin

Tu fais l'introduction ?

Julie Feniger

Bienvenue à tous à notre webinaire organisé par le Manifeste Inclusion au sujet de l'accessibilité numérique avec les personnes ici présentes qui sont au sein du groupe de travail d'Accessibilité Numérique que nous avons au sein de l'association. Pour ceux qui ne nous connaissent pas, le Manifeste Inclusion, c'est un club de dirigeants et réseau d'experts sur les sujets d'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des entreprises. Notre objectif, c'est l'inclusion professionnelle. Donc, on œuvre au quotidien pour faire bouger les lignes de vos entreprises sur ce sujet-là. Aujourd'hui, on parle spécifiquement d'accessibilité numérique. Ça fait à peu près un an que le groupe de travail travaille sur un guide dont ils vont vous en parler. Je ne vais pas tout vous raconter maintenant parce que sinon je vais sûrement me faire engueuler derrière, ce qui est pour dire que j'aurai tout dit. Donc, je vais vous laisser découvrir ça. En tout cas, bienvenue à tous. Philippe, je te laisse la main.

#ManifesteInclusion

Philippe Trotin

Ça marche. Je vais repartager mon écran avec la présentation. Comme l'a dit Julie, l'idée à travers ce webinaire, c'est de pouvoir vous parler du guide sur lequel on a travaillé. Pour faire une petite introduction sur notre mode de fonctionnement, on est un certain nombre venant de diverses entreprises, tous membres du Manifeste Inclusion, à nous réunir régulièrement, mensuellement pour essayer de faire avancer la thématique de l'accessibilité numérique dans nos entreprises, avec un double objectif qui est d'une part de pouvoir avoir des partages de connaissances sur le sujet, puisqu'on a tous des rôles assez différents dans nos différentes organisations. Donc, ça permet d'avoir une vision un peu différente. Vous avez peut-être participé à un certain nombre de webinaires dans le passé. En discutant, on s'est dit, ça pourrait quand même être intéressant de pouvoir consolider l'état des lieux de nos connaissances sur la thématique d'accessibilité numérique. Donc, ça a donné lieu à la rédaction d'un guide qui sort aujourd'hui, sur lequel vous serez à même de pouvoir le télécharger sur le site du Manifeste Inclusion. Je crois qu'on va vous mettre le lien prochainement dans le tchat de la réunion d'aujourd'hui. À chacun d'entre nous, on va vous présenter ce guide.

Pourquoi ce guide des bonnes pratiques en définitive ? Je vais vous présenter directement les membres du groupe de travail. Comme vous le voyez, ils viennent d'entités assez diverses, plutôt des grands groupes, aussi des entités du secteur public. Sachant qu'on sait que dans des entreprises un peu conséquentes, on a forcément des personnes spécialisées sur la thématique. C'est probablement plus compliqué pour des plus petites structures d'être à même d'appréhender ce sujet d'accessibilité numérique, à savoir exactement ce qu'il faut faire. On en parle beaucoup, mais qu'est-ce qu'il faut faire réellement ? Expliquer aussi comment chaque organisation met en place cette thématique-là, comment on peut s'assurer que les nouveaux développements ou les logiciels que l'on peut acheter sont bien accessibles.

Donc on va essayer, à travers ce webinaire aujourd'hui, d'aborder les différents chapitres du guide de façon à vous donner un peu de visibilité, sachant que le détail, évidemment, sera contenu dans le guide. Il y a pas mal de facteurs qui nous ont conduits à rédiger ce guide. Un premier facteur sur la partie sensibilisation, on sait qu'il faut faire de la sensibilisation dans toutes les organisations. Qui dit sensibilisation, dit toucher à la fois des organisations différentes au sein de nos entreprises. Ça peut être le service achats, le service communication, l'équipe en charge du poste de travail, les gens en charge du développement. Il faut sensibiliser beaucoup de monde.

Il y a un certain nombre d'obligations légales, et on va revenir sur cet acte législatif, puisqu'il y a une actualité à juin 2025, mais je ne vais pas en parler davantage, puisqu'on va aborder ce point-là un peu plus tard. La gouvernance, c'est toujours une difficulté. Comment s'organiser pour s'assurer que tout le monde respecte bien à la fois les obligations légales ? Aussi, comment les gens vont communiquer sur le sujet ? Comment les gens vont s'organiser ? Puis comment on va être capable

#ManifesteInclusion

d'auditer la situation de l'accessibilité des solutions numériques en place ? Comment on va aussi participer à des formations de façon à monter en compétences sur cette thématique d'accessibilité numérique ?

Ça, c'est le plan du guide. Donc, on va aborder, chacun, des thèmes de ce guide à travers nos experts du groupe de travail d'aujourd'hui, avec un certain nombre de thématiques importantes à aborder. Comme vous le voyez dans le plan du guide, on a essayé d'être le plus exhaustif possible, à la fois d'un point de vue compréhension des difficultés, législation, conception, développement de solutions, mise en place de sites Internet, formations, politiques achats, communication. Comme vous le voyez, on a vraiment quelque chose d'assez exhaustif dans le guide. Je crois que le guide doit faire un peu plus de 60 pages. Donc, on a de la matière à partager.

Je vais commencer sur cet axe, introduction à l'accessibilité numérique, avant de laisser la parole à mes petits camarades du jour. Quand on parle d'accessibilité numérique, on parle de plusieurs choses, à la fois finalement de l'accessibilité de ces environnements techniques. Ça peut être le site web, des applications métier, des bornes numériques, tout un tas d'outils qui sont à disposition. Avec l'ambition dans l'accessibilité numérique, c'est de s'assurer que toutes ces solutions sont bien accessibles à tout le monde, qu'elles soient ou non en situation de handicap. Le périmètre de l'accessibilité numérique est extrêmement vaste dans la mesure où il va couvrir à la fois l'aspect applicatif et connaissance des solutions qui vont permettre notamment à des gens en situation de handicap d'utiliser ces solutions.

Pour qu'on puisse avancer sur cet aspect d'accessibilité numérique, il est nécessaire d'avoir une bonne compréhension des enjeux, des obligations légales et de tout ce qui va, entre guillemets, limiter les usages. Donc, une bonne connaissance, par exemple, de : « J'ai un salarié dans telle situation, quelle solution il va pouvoir utiliser ? Pourquoi un futur candidat de mon entreprise a du mal à découvrir mon entreprise ? Parce que mon site internet, par exemple, n'est pas accessible. » Donc, c'est tout un tas d'enjeux importants dans cette introduction à l'accessibilité numérique. Je vais laisser la place à Stéphanie et à Florence pour nous parler à la fois du handicap, des difficultés, des solutions et aussi de la gouvernance associée à ce qui est mis en place dans l'organisation. Stéphanie, je te laisse la main.

Stéphanie Ahmindache

Super ! Merci Philippe. Bonjour à toutes et à tous ! Sur cette partie du guide Handicap, difficultés et solutions, le guide aborde notamment de manière synthétique les différents types de handicaps, mais également en quoi la sensibilisation fait partie des actions clés sur la thématique de l'accessibilité. On a un intérêt de sensibiliser l'ensemble des acteurs en partant du top management jusqu'aux collaborateurs. Pour illustrer par rapport au guide, au niveau de la mission Handicap National au sein de la Sécurité sociale à laquelle Florence et moi appartenons, on réalise annuellement des sensibilisations auprès de nos dirigeants pour faciliter la mise en œuvre de nos politiques locales handicap et accessibilité dans nos organismes.

#ManifesteInclusion

Donc, on a un réseau de référents handicap locaux, et on leur produit tout un tas de kits ou d'outils clés en main pour sensibiliser, former en cascade, et faire en sorte qu'à tous les niveaux, on puisse avoir des informations, et lever des freins sur la thématique du handicap et sur le sujet de l'accessibilité. On a, par exemple, pu déployer six tutoriels vidéo avec Microsoft sur la suite Office 365 pour faire découvrir les outils d'accessibilité numérique du pack qui sont parfois aussi natifs dans les solutions. Le guide rappelle aussi, de quelle manière il est important, les enjeux et les bénéfices de l'accessibilité numérique, à la fois sur le sujet de l'inclusion, du recrutement, du maintien dans l'emploi, et également pour contribuer aux enjeux du business et à la performance d'une entreprise.

Donc, il y a pas mal d'informations que vous pourrez récupérer pour valoriser et porter des messages clés sur le sujet de l'accessibilité numérique. Enfin, cette partie du guide aborde aussi l'environnement numérique avec deux typologies de solutions d'accessibilité utilisées, soit des fonctionnalités incluses nativement ou des logiciels spécifiques comme des lecteurs d'écran, des loupes numériques, des solutions pour des troubles neuro-développementaux ou encore des troubles auditifs. Donc, on vous invite effectivement à vous y référer. On a souhaité faire en sorte que ce guide puisse être assez exhaustif pour vous permettre de bien appréhender la thématique. Je vais laisser la parole à ma collègue, Florence, sur la partie gouvernance.

Florence Fontane

Je vais mettre mon micro, ce sera mieux. Merci Stéphanie ! Je reprends la suite derrière Stéphanie pour vous parler de gouvernance. Pourquoi de gouvernance dans ce guide ? Pour vous situer le besoin, je vais reprendre ce que disait Stéphanie sur notre expérience de mission nationale sur le handicap et l'inclusion et la diversité que nous représentons toutes les deux, une mission interbranche puisque nous appartenons à l'institution de Sécurité sociale. Quand on dit missions de Sécurité sociale, toutes nos branches sont typiquement des organismes complètement et typiquement concernés par une obligation de service public, avec une obligation légale d'enjeux d'accessibilité pour des millions de bénéficiaires de droits.

Ça nous amène déjà à tout un tas de travaux pour améliorer nos outils, nos supports de communication avec les ayants droit. Au niveau de la Mission nationale handicap et inclusion, on s'est dit, il faut aller plus loin, pour que cette mise en conformité ait une norme, quelque chose qui nous est imposé, et d'intégrer l'accessibilité de façon plus stratégique au niveau de la RSE, notamment l'accessibilité numérique dont on parle aujourd'hui. Se rendre accessible, être accessible, c'est témoigner d'une politique. Donc, nous avons engagé, Stéphanie vous en a parlé, tout un tas de travaux à destination de nos salariés pour promouvoir, développer l'accessibilité vers ces salariés. En gros, les salariés de l'institution, c'est 150 000 personnes à travers nos réseaux, et avec l'idée d'avoir une symétrie des attentions, comme on le fait avec nos publics cibles extérieurs, nos clients pour parler business.

#ManifesteInclusion

Rapidement, on s'est rendu compte, et vous vous rendez tous compte qu'un tel projet dans une organisation, c'est un sujet éminemment transversal. Ça ne peut pas être l'affaire de spécialistes ni l'affaire de quelques personnes qui travaillent tout seuls dans un bureau, convaincus de la nécessité du projet. Forcément, il faut le faire en partenariat. Dans le guide, on a présenté des points socle à une gouvernance du projet. Rendre accessible, c'est un projet, et il faut une gouvernance pour ce projet. Donc, on va y trouver toute la liste des acteurs métiers à associer à ce projet, tels que les acteurs de la RH et ceux du RSE. C'est assez classique, mais on va y embarquer aussi des juristes. On verra tout à l'heure pourquoi, parce qu'il y a une partie réglementaire.

On va aussi associer tout ce qui est technique et outils, bien évidemment, tous nos collègues, les informaticiens, les experts, les développeurs, tous les communicants qui vont utiliser et qui vont être amenés à utiliser cette accessibilité et à la promouvoir. Puis il ne faut pas oublier les acheteurs, parce que dans une logique d'organisation, il y a les acheteurs, il y a ceux qui seront les acheteurs des produits éventuellement. Donc, on a développé et rappelé dans le document qu'il fallait se doter d'instances parce qu'il y a des acteurs, mais il faut développer des instances. Pourquoi ? Parce que les instances vont permettre aux acteurs de se partager sur le projet et de se parler des actions à mener sur un plan très stratégique, mais sur des plans très opérationnels aussi. Vous connaissez ça par cœur dans la gestion de projet.

Bien sûr, quand on a une politique, on se dote d'objectifs, et on a des indicateurs. Donc, on a proposé une petite liste avec, par exemple, le nombre de collaborateurs formés à l'accessibilité, qui peut être un indicateur de suivi. On a aussi évoqué autre chose, ce sont les impacts financiers. Il ne faut pas les oublier. Le budget, c'est un peu le nerf de la guerre très souvent, donc ça nous coûte, et l'accessibilité numérique, notamment parce qu'il y a des produits à acheter, mais ça peut nous rapporter. Donc, ça peut être intéressant aussi d'avoir un zoom assez particulier sur les aspects et les impacts financiers. J'ai essayé de faire très synthétique sur ce que l'on avait mis dans ce document en partant de la gouvernance, qui n'est pas forcément le sujet auquel on pense au départ, lorsqu'on ouvre le guide.

Philippe Trotin

Un grand merci Florence, un grand merci Stéphanie par rapport à cette vision des solutions et à cette vision de la gouvernance à mettre en place. Ça a été évoqué, on a aussi un aspect important législatif. Donc, je vais laisser Mathieu Bars qui est le directeur de Numerik-ea, et Christophe Gordet qui est le référent Accessibilité numérique dans le groupe La Poste pour parler un petit peu de ces aspects législatifs.

Mathieu Bars

Bonjour à tous ! Effectivement, l'accessibilité numérique, c'est encadré par un dispositif réglementaire. On est dans une semaine particulière où, justement, on est arrivé aux 20 ans de la loi

#ManifesteInclusion

qui a introduit ce sujet, la loi du 11 février 2005. En début de semaine, c'était les 20 ans de cette loi, ayant pu soit stigmatiser les progrès ou encore le chemin à parcourir malgré l'arsenal législatif. La loi avait quand même un nom qui était assez symptomatique ou symbolique, c'était pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. C'est très large, et c'est ça qui a introduit la notion d'accessibilité, notamment au niveau des services publics.

Ensuite, cette loi, il y en a eu une autre en 2016 qui est la loi pour une République numérique. Ça a élargi le périmètre des structures concernées. Les entreprises privées, avec un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros annuels réalisés en France, étaient également concernées, avec des obligations déclaratives, donc de publier la mention d'accessibilité, une déclaration, un schéma pluriannuel, mais aussi des obligations de conformité avec des sanctions associées aux manquements liés aux obligations déclaratives. En 2023, il y a eu aussi une déclinaison d'European Accessibility Act dans le droit français. Donc, cette déclinaison-là étend davantage les structures concernées avec des services liés à la téléphonie, aux médias audiovisuels, e-commerces, bancaires et transports, si les entreprises concernées font un chiffre d'affaires supérieur à 2 millions, et ont des effectifs supérieurs à 10 personnes.

Donc, ça commence à concerner vraiment beaucoup de monde avec des mises en application de ces derniers dispositifs réglementaires, à partir de 28 juin 2025 pour tous les nouveaux services, et 28 juin 2030 pour les services existants. Là, ça couvre maintenant beaucoup de structures. L'autre nouveauté aussi, et on s'en réjouit, c'est qu'il y ait des organismes de contrôle qui ont été nommés, notamment l'Arcom, la DGCCRF ou l'ARCEP ou l'AMF, selon les types de structures concernées. C'est important, c'est ça qui va faire bouger les lignes au niveau réglementaire. Juste un petit point avant de passer la parole à Christophe, c'est aussi de se dire, vu cet arsenal réglementaire, qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui par rapport à ça ? On s'était posé la question, nous Numerik-ea, en tant qu'entreprise spécialisée parmi les gens avec qui on travaille, quel est notre ressenti ?

Je pense que c'est un peu biaisé de penser comme ça parce que les gens avec qui on travaille ont déjà un niveau de maturité, ou en tout cas une sensibilité au sujet qui n'est pas représentatif du plus grand nombre. Donc, on s'est retourné vers un baromètre qui est la Fédération des Aveugles de France. Deux chiffres vraiment très simples, ils ont fait des contrôles sur 4 253 sites, il y en a 200 qui respectent les obligations d'affichage. Donc, ça fait 4,7 % des sites qui ont les déclarations ou les schémas pluriannuels qui sont présents. Toujours sur le même nombre de sites, les 4 253, il y en a 21 qui déclarent être en conformité totale avec le RGAA. On parlera après du RGAA, mais ça veut dire qu'il y a 0,49 % des sites qui se disent en conformité avec le référentiel. Donc, on voit bien qu'il y a un arsenal législatif qui est intéressant, des organes de contrôle, mais il y a quand même encore un gouffre avec la réalité qu'on peut constater au quotidien. Je passe la parole à Christophe pour se projeter dans le cas pratique au sein de sa structure.

Christophe Gordet

#ManifesteInclusion

Merci Mathieu. Bonjour ! Donc, on voit qu'il y a encore beaucoup de boulot par rapport aux chiffres cités. Là, je vais juste vous définir un peu notre approche, notamment au sein de ma direction. Du fait de son CA annuel et de ses missions de service public, La Poste est d'ores et déjà éligible, et ceci depuis plusieurs années déjà au RGAA. Dans ce cadre, nous réalisons en interne de ma direction, qui est une DSI corporate du nom d'i-TEAM, des audits réglementaires pour évaluer la conformité de nos applications intranet comme Internet. Au fil de nos expériences, nous nous sommes aperçus qu'il y a des points à suivre par rapport à certaines applications auditées. Par exemple, si l'application auditée n'a pas intégré l'accessibilité numérique, le taux réglementaire issu d'un taux d'un audit RGAA est souvent très bas. On a vu des taux en dessous de 40 %, voire en dessous de 30 %.

Là, on peut bien s'imaginer que la probabilité qu'un utilisateur en situation de handicap soit bloqué dans sa navigation est importante. Les non-conformités relevées par l'auditeur sont nombreuses, et il est difficile pour l'équipe en responsabilité applicative d'en prioriser les corrections. Donc, ça devient très lourd pour les équipes. Le commanditaire de l'audit peut alors faire grise mine parce que quand on lui annonce un taux en dessous de 40 %, lui qui vise souvent, il faut se l'avouer, une mention au moins partiellement conforme, le chantier à instruire peut paraître très lourd. Il faut se l'avouer aussi du côté de l'auditeur, c'est fastidieux et peu valorisant. Il préfère que l'accessibilité numérique avance, que la conformité avance tout en la mettant en adéquation avec l'utilisabilité. Là, il ne sent pas que ça prend le bon chemin.

Donc, nous prenons de plus en plus au sein d'i-TEAM, ainsi que d'autres branches de La Poste, une orientation vers un test préalable à nos auditeurs RGAA apparentée au diagnostic flash de la DINUM. Je ne sais pas si vous connaissez, mais vous pourrez vous y référer aussi. Ce dernier permet d'évaluer et de prioriser des critères fondamentaux de navigation en situation de handicap. Comme l'indique la DINUM d'ailleurs sur sa page traitant du diagnostic, il est inutile de faire un audit de conformité au RGAA tant que tous ces critères ne sont pas respectés. Ça correspond à 25 critères dits bloquants sur l'accessibilité numérique, donc faire un test préalable avant de passer, 25 plus 56, aux 81 complémentaires. Nous servons ainsi mieux l'utilisateur en faisant ce test puisqu'ils sont basés vraiment sur ce qui est le plus bloquant pour l'utilisateur, la conformité, puisque si on est bon, on a tout réglé au niveau de ce diagnostic flash ou ces tests d'utilisabilité préalable, on a de grandes chances d'être partiellement conformes.

L'équipe projet qui est en attente de nos recommandations est moins noyée puisqu'il n'y a pas 106 critères, il y en a quelques-uns à faire. Ça n'empêche pas après qu'il va falloir améliorer bien évidemment tout cela, mais c'est quand même heureux d'avoir ce premier appui pour mettre le pied à l'étrier, et commencer par ce qui est le plus efficace en termes d'utilisation. Donc, n'hésitez pas à télécharger notre guide sur l'accessibilité numérique, vous verrez tout le consensus qu'on a pu en trouver entre les différents participants à la rédaction de ce guide. Je laisse la parole à Philippe.

#ManifesteInclusion

Philippe Trotin

Un grand merci Christophe, un grand merci Mathieu. On a vu l'arsenal législatif qui se renforce, on a vu comment ça se met en place. Christophe, tu as cité notamment la partie user experience parce que l'usage et l'utilisabilité de la solution, on est vraiment dans la partie expérience utilisateur. Justement, on va revenir à Céline qui va nous parler de conception, de développement et de déploiement d'applications accessibles sous le soleil canadien. Céline, je te laisse la parole.

Céline Bouillon

Merci Philippe pour ce lancement. Bonjour à tout le monde ! Effectivement, je vais vous parler de toute la partie conception, développement, déploiement de sites et d'applications accessibles qui sont plutôt ce sur quoi je travaille au départ au sein d'ENGIE. L'utilisabilité étant plutôt orientée design, pour moi, c'est ce qui est également au cœur de l'accessibilité numérique. On parle dans le guide de la conception universelle, un sujet qui a été beaucoup vulgarisé par Microsoft. La conception universelle, il y a quelque chose qui n'est pas dit, je pense, jusqu'à présent, parce que c'est tacite pour tous les gens autour de la table, mais c'est le fait qu'on travaille vraiment sur intégrer toutes ces spécificités techniques qui existent déjà pour garantir une utilisabilité d'un site web, et cetera, dès le départ à toute personne, peu importe qu'elle soit en situation de handicap ou non. Parce que dans le cadre de l'accessibilité, on peut aussi se poser la question, et c'est des questions qui reviennent souvent au départ quand on en parle, de : est-ce que je dois faire une autre version de mon site ? Est-ce que je dois mettre des widgets ?

Ce n'est pas du tout l'approche qu'on recommande, c'est plutôt une approche universelle qui permet de comprendre et d'inclure les difficultés qui peuvent être liées à certaines situations de handicap, mais qu'on va pouvoir retrouver, qu'on ait un handicap ou non. Typiquement, l'utilisation par exemple de sous-titre, de transcription résout une difficulté pour certains handicaps, mais aussi pour certains contextes d'usage, et on le voit de plus en plus avec les vidéos mobiles. Donc, l'intérêt de la conception universelle, c'est dès le départ d'élargir. En design, on parle de panel utilisateur quand on va rechercher auprès de nos utilisateurs, comment les utilisateurs utilisent un site web, une application, de s'assurer que dans ce groupe d'utilisateurs, il y a une diversification au niveau de différents critères.

Ça, c'est vraiment quelque chose d'important pour garantir un autre point que j'appelle la chaîne de l'accessibilité numérique que vous pouvez appliquer à la fois au niveau de la production de logiciels, d'applications, mais aussi Florence l'a très bien dit dans la partie gouvernance, au niveau de l'entreprise, ça veut dire quoi de garantir cette chaîne de l'accessibilité numérique ? Comment on passe le relais d'un acteur à un autre pour s'assurer que l'accessibilité n'est pas rompue ? Si je prends l'exemple d'ENGIE Digital où je travaillais en équipe avec un product owner, donc chef de produit, une équipe plutôt orientée design et une partie plutôt développement et les tests, je n'oublie pas les QA, comment on va s'assurer que chacun de ces métiers va s'assurer de

#ManifesteInclusion

l'accessibilité à son stade ? Comment la cheffe ou le chef de produit va s'assurer que dans les fonctionnalités que la personne demande, il y a l'accessibilité qui est bien demandée dès le départ et qui est bien vérifiée à la fin de la production de la fonctionnalité ? Comment, en tant que designer, je vais intégrer tout ce qui est par exemple alternatives ?

J'ai parlé de sous-titre, mais ça peut être pour les images, et cetera, pour que l'expérience soit équitable à la fois d'un point de vue visuel, si j'accède à un site web principalement par la vue, auditif, si plutôt par l'oreille, ou au toucher, si par exemple, j'ai une plage braille. Ce que ça veut dire aussi, c'est que je comprends qu'il y a ces usages-là, je suis sensibilisée à ces usages, donc j'ai une bonne compréhension des situations de handicap et des difficultés qu'elles peuvent engendrer. C'est pour ça que c'est clé aussi. Stéphanie et Florence ont parlé de la sensibilisation et de la formation de chaque acteur/actrice dans cette production applicative tout au long de votre produit, projet ou service, donc en fonction de votre contexte. Ça veut dire aussi avoir une bonne compréhension de votre contexte.

Rapidement sur les outils et les cadres, parce que je parle toujours beaucoup, une chose fondamentale, c'est les lignes directrices au travers des WCAG qui vont être implémentées différemment. Dans le RGAA ou dans le RAM pour le Luxembourg, vous pouvez retrouver ces lignes directrices implémentées pour en faciliter la mise en œuvre, que ce soit dans le design, ou dans le développement, ou dans la vérification, dans les tests. Nous, on recommande aussi l'utilisation d'un design system, donc un système de conception où vous allez pouvoir retrouver les composants, comme les boutons, les fils d'Ariane, les sidebar qui sont finalement déjà accessibles, qui intègrent déjà toutes ces lignes directrices.

Côté ENGIE, vous pouvez regarder. Le site n'est pas forcément accessible, en tout cas les composants le sont, ça s'appelle Fluid : F L U I D. Je vous recommande aussi les systèmes de conception d'État, État français, britannique, et cetera. Après pour chaque métier, il va y avoir des choses que vous allez pouvoir mettre en place et que vous pourrez retrouver dans le guide d'un point de vue design sur Figma, par exemple. D'un point de vue développement, vous pouvez vous référer aussi à des suites d'outils, par exemple proposés par DQ, qui permettent à votre environnement de développement d'intégrer des bonnes pratiques de développement accessibles qui reposent sur du bon HTML, ou éventuellement, si vous en avez besoin, de l'ARIA.

Beaucoup d'acronymes dans ma partie pour vous assurer que la dette accessibilité est traitée. Ça, c'est un autre sujet. C'est la dette accessibilité qui a aussi été évoquée précédemment et qu'on peut accumuler, et qui peut sembler être une montagne. Ça, on recommande de la même manière que quand vous produisez des choses. Une fois que votre équipe est formée de manière continue, vous allez produire des choses accessibles. Là, ça va être de manière continue de régler ce problème de dette avant qu'il devienne énorme. Pour ça, vous pouvez compter sur des experts accessibilité qui peuvent vous aider dans les audits, Christophe en a parlé, et aussi à gérer tout ça dans la production.

#ManifesteInclusion

Là, normalement, je fais ma petite transition vers Mathieu pour justement cette mise en accessibilité. Philippe, je te redonne la parole.

Philippe Trotin

Merci Céline. On l'a compris, il y a un certain nombre d'expertises évidemment qu'il faut avoir pour rendre compatibles toutes ces applications, donc différentes façons d'interagir avec les solutions, avec aussi la nécessité d'être compatible avec les différents outils de compensation utilisés par les personnes en situation de handicap. Mathieu dans ta structure, tu accompagnes les entreprises. On l'a cité dans le guide et d'ailleurs, je vais le citer tout de suite. On a cité dans le guide un certain nombre d'experts et de sociétés qui ont ce type d'expertise. Mathieu, est-ce que tu peux nous dire un peu comment on fait ces mises en accessibilité de site web ou applicatives ?

Mathieu Bars

Tout à fait. Déjà, je ne peux qu'abonder dans le sens de Céline sur la démarche lors d'un nouveau service numérique, de prendre le sujet dès le départ, dès la conception, dès la réalisation étape par étape du projet. C'est souvent beaucoup moins douloureux que de le faire a posteriori une fois que le service numérique est né. Néanmoins, il existe un patrimoine digital existant qui n'a pas toujours eu la chance d'être bien mené ou bien accompagné. Ce patrimoine, il faut aussi s'en occuper. La démarche d'audit permet de répondre à deux enjeux. Le premier rejoint ce qu'on a évoqué tout à l'heure, c'est l'aspect réglementaire.

L'audit va permettre dans un premier temps de faire un diagnostic en s'appuyant sur un référentiel en vigueur dans le territoire dans lequel on évolue, donc le RGAA en France, le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, qui va permettre de faire un diagnostic, connaître quel est le taux de conformité globale du site et de pouvoir répondre à l'enjeu réglementaire, de produire la déclaration d'accessibilité grâce aux informations connues à l'issue de l'audit. Ça, c'est la première réponse de l'audit. La seconde réponse, bien évidemment, l'idée n'est pas de rester là puisqu'il y a aussi des obligations de conformité, donc l'audit qui va permettre de recenser de manière exhaustive l'ensemble des problèmes identifiés sur les pages du service numérique et de soumettre, de proposer des solutions et des recommandations à mettre en place pour enclencher une démarche d'amélioration et d'optimisation du site.

Ça, c'est vraiment les deux enjeux diagnostic et la partie réglementaire, puis amorcer une démarche d'amélioration. Petite précision, l'audit est une affaire de conformité, mais l'accessibilité, on l'a déjà évoqué avant, ce n'est pas que de la conformité, c'est aussi de l'usage. C'est pour ça que très souvent les entreprises qui mènent des audits, quand elles font des rapports d'audit détaillés, complètent la notion de conformité avec des notions de criticité, c'est-à-dire qu'il y a un critère du RGAA qui est non conforme. On associe le problème relevé, comme dans tout projet web, à une criticité qui est bloquante, qui est majeure et qui est mineure. Ça va permettre aussi d'avoir une

#ManifesteInclusion

forme de granularité un peu plus fine dans l'appréciation du niveau de l'accessibilité et du coût de données.

Christophe a évoqué tout à l'heure que c'était parfois compliqué de savoir comment on priorise, et cetera. Nous, on a tendance à penser que l'aspect des criticités en termes d'impact utilisateur, c'est un bon critère de priorisation pour mener les corrections. Autre point aussi qui est important, c'est qu'au-delà de toute cette démarche, il y a des tests utilisateurs qui peuvent être menés en complément des audits avec des personnes qui sont en situation de handicap. Ça permet de s'assurer des notions d'usage en complément de la conformité. En deux mots, quelques étapes quand on fait un audit. La première, c'est de déterminer un échantillon de page avec le client.

Donc, on va prendre des pages qui sont représentatives du parcours utilisateur. Si on ne prend que des pages actu ou éditos, c'est trop facile, ça recense toutes les diversités des composants du site. On va évaluer au travers de ces différentes pages les 106 critères du RGAA avec leurs 258 tests unitaires pour évaluer page par page les différents critères et de pouvoir produire une grille d'audit, un rapport d'audit détaillé et une déclaration. Les équipes projets vont prioriser. Bien évidemment, ils ne vont pas tout traiter d'un coup et vont pouvoir mener potentiellement ensuite en temps deux un contre-audit pour mettre à jour tout ça, voir si les corrections ont correctement porté leurs fruits.

Petite précision, mais je crois qu'on l'a évoqué juste avant, ce n'est pas une opération ponctuelle unique à l'instant T. Ce n'est pas tout de faire un audit ou un contre-audit, ça permet d'enclencher une démarche qui doit être menée finalement tout au long de la vie du service numérique. Parce que s'il y a une évolution d'une fonctionnalité qui est mise en place dans trois mois, tout l'enjeu est de s'assurer qu'on ne dégrade pas le niveau d'accessibilité du site. Donc, ça devient une démarche d'amélioration continue au fur et à mesure de la vie du site. Effectivement, Philippe l'a indiqué dans le guide, il y a une liste de deux prestataires qui savent parfaitement faire ça.

Philippe Trotin

Un grand merci, Mathieu, par rapport à cette mise en accessibilité aux audits et à la démarche que l'on doit avoir sur le sujet. Tu as cité quelque chose d'assez important, c'est aussi les tests utilisateurs avec les personnes concernées. On fait tout ça pour que les personnes en situation de handicap puissent utiliser les solutions. Ce n'est pas juste du réglementaire ni une affaire de spécialistes, mais c'est aussi s'assurer que les bénéficiaires vont utiliser les solutions dans de bonnes conditions. On va transitionner vers une partie importante. François, on va parler de formation, parce qu'on a vu qu'on fait un peu de sensibilisation au départ pour essayer de mettre en place une gouvernance pour dire à tout le monde que c'est important. Derrière, il faut bien se former, il ne faut pas simplement faire appel à des structures externes. Je pense qu'il faut prendre aussi un peu de compétences en interne. Donc François, je vais te laisser la main pour nous parler un peu de cette partie formation dans le guide.

#ManifesteInclusion

François Cunche

Merci Philippe ! En effet, pour concevoir, développer, maintenir un service accessible, on fait souvent appel à des experts qui vont nous accompagner dans la démarche, nous guider aux différentes étapes de projet, faire des audits également. Au plus on se forme, au plus on va être autonome, et on va faire appel à des experts à des moments bien précis pour les productions de pages de déclaration d'accessibilité, par exemple, avec des officiers. La réalité, c'est que dans les cursus scolaires, on n'adresse pas forcément bien le sujet aujourd'hui, donc on s'oriente sur des formations professionnelles adaptées aux différents métiers quand on va au-delà de la formation de découverte.

Donc, comment intégrer l'accessibilité dans un projet pour les product owner, chef de projet ? Comment concevoir de façon accessible pour les designers ? Comment développer et intégrer de façon accessible pour les équipes techniques, produire et intégrer du contenu également ? Comme c'était par ailleurs mentionné dans les commentaires, et c'est vrai que c'est plus récent, il y a aussi ce rôle de référent accessibilité qui est important parce que ça va être le chef d'orchestre sur le sujet, le point de contact clé au sein d'une organisation. Il peut aussi y en avoir plusieurs de référents. Actuellement, il y a des formations qui commencent à se créer sur ce sujet.

J'ai mentionné à Philippe une formation universitaire dans un premier temps, mais il y a aussi d'autres formations qui se créent. J'ai moi-même suivi une formation la semaine dernière sur le sujet pour compléter mes connaissances. Dans le guide, on fait référence à différents organismes qui peuvent proposer ce type de formation. Donc, la liste est non exhaustive. On est parti sur des prestataires avec qui on avait l'habitude de travailler, avec qui on avait confiance, mais il y en a d'autres. Ce qui est important dans ce processus de formation, c'est aussi le suivi des progrès réalisés.

On parlait de gouvernance tout à l'heure. C'est un sujet sur lequel on peut impliquer les ressources humaines, parce qu'elles ont un rôle vraiment essentiel à jouer là-dessus. On peut aussi étendre le sujet sur tout ce qui va être l'animation d'une communauté en interne, organisation d'événements, désignation de profils champions parce que ça va animer aussi cette formation plus continue sur du retour d'expérience, sur de la veille qui va pouvoir être partagée au sein d'une communauté, et pour pouvoir faire avancer tout le monde tout en animant le sujet au sein de l'entreprise. C'est bon pour moi, Philippe. J'essaie de faire court parce que je vois qu'on est en retard.

Philippe Trotin

Un grand merci, François ! On parlait de communauté. La semaine prochaine par exemple, je vais former la communauté des assistantes chez L'Oréal pour la prise en main des outils qui sont utilisés en matière d'accessibilité par le personnel parce que les assistantes, c'est aussi un bon vecteur pour faire passer les messages. De temps en temps, ce n'est pas forcément en interne qu'on est amené à développer des solutions, on va aussi quelque part se fournir en externe, avec un certain nombre de

#ManifesteInclusion

prestataires, des solutions numériques. Donc, je vais laisser Céline et Christophe me parler de ces aspects de politique achats associés à l'accessibilité.

Céline Bouillon

Je vais reprendre la parole pour ENGIE. Même chose que ce dont j'ai parlé précédemment sur la partie chaîne de l'accessibilité, la démarche est la même. C'est-à-dire que dans le contexte d'ENGIE, j'essaie de comprendre comment ça se passe la partie achats et comment on peut adresser justement cette chaîne de l'accessibilité dans la partie achats. J'ai la chance d'être accompagnée par Marie Spiteri qui travaille sur la partie achats logiciels, et qui m'aide beaucoup là-dedans. Donc, on travaille vraiment en binôme. Je vous invite aussi à faire ça dans les différents sujets pour les faire avancer concrètement.

Ce qu'on a fait au sein d'ENGIE dès la mise en place d'un cahier des charges, c'est de guider comment on peut transmettre ces prérequis pour l'accessibilité numérique et comment on peut finalement mesurer plus ou moins le niveau d'accessibilité, entre guillemets, des fournisseurs qui vont répondre à un appel d'offres. Donc, on a cette grille d'évaluation qui liste des critères. Ça, c'est assez récent, mais chaque critère, par exemple, est-ce que votre solution répond aux WCAG, niveau A ? Les fournisseurs potentiels peuvent dire : ça ne répond pas du tout, ça répond partiellement, ça répond complètement. Ça permet de donner une note plus ou moins élevée, et la somme de ces scores permet de dire, dans quelle mesure ce fournisseur pourra nous répondre au mieux à nos attentes en termes d'accessibilité et de manière très objective sur trois grandes facettes : conformité, maturité et personnalisation du produit pour qu'on s'assure derrière, par exemple, quand on a des éditeurs type CMS, SAP. Tout ça où on veut personnaliser avec la marque ENGIE, se dire, dans quelle mesure on peut utiliser notre design system Fluid tout de suite avec la base des librairies, juste plutôt les styles, et ça nous permet aussi d'évaluer ça objectivement.

Ensuite, quand on dépouille, ça veut dire la mise en place d'un critère en sortie d'appel d'offres dans le cadre des critères de sélection, et quand on conclut des contrats, une clause bien claire sur nos attentes accessibilité qui soit contractualisée, c'est-à-dire travailler avec l'équipe plutôt légale. Donc, c'est un travail à trois équipes sur ce sujet des achats. Je vais laisser la parole à Christophe pour revenir sur son expérience sur La Poste.

Christophe Gordet

Merci Céline ! Je vais parler d'un plus, d'un projet en cours. Donc, La Poste travaille actuellement à l'homogénéisation de ces critères d'exigences en matière d'achats responsables IT, ceci sous le pilotage de la DHL Group. L'idée est de pouvoir en dégager pour les prescripteurs/acheteurs un kit applicable à l'ensemble du groupe. Il y a un consensus qui dit qu'on a tous de la bande passante au niveau des experts et qu'à un moment donné, on ne peut pas tout couvrir. Donc, on essaye de donner et de faire monter en compétence nos prescripteurs et nos acheteurs lors d'appels d'offres. Ma direction de rattachement avec i-TEAM, elle y contribue via un kit qu'elle a déjà et qu'elle va

#ManifesteInclusion

élaborer en interne. Nous ne nous le cachons pas, le marché est très peu mature sur le sujet de l'accessibilité numérique. L'évaluation initiale est, donc, très rarement élevée, satisfaisante.

On a dirigé un peu notre kit pour embarquer les soumissionnaires dans un engagement d'amélioration, notamment sur l'accessibilité numérique, donc sur un plan de progrès. Sur cette dernière, nous disposons également d'une clause contractuelle, rédigée avec des juristes, qui nous permet d'engager explicitement et contractuellement nos fournisseurs IT dans une démarche vertueuse sur la conformité et l'utilisabilité. On n'oublie jamais le deuxième pan, il y a la loi et l'esprit de la loi. La loi, c'est la conformité. L'esprit de la loi, c'est quand même l'utilisabilité pour les personnes concernées. Ça nous sert de levier ensuite pour faire travailler les entreprises après les avoir évaluées. Bien sûr, on leur demande des comptes, une fois qu'il y en a une qui est choisie et qui s'est engagée sur ces travaux-là. Je peux rendre la main, Philippe.

Philippe Trotin

Un grand merci Céline et Christophe pour ces aspects achats. Je vais partager mon écran rapidement. Donc, on a vu l'importance de s'assurer aussi que tous les prestataires respectent ces politiques achats, ces clauses d'accessibilité, ces passages à moi-même sur l'aspect communication inclusive. On a rajouté dans le guide un certain nombre d'éléments sur cette partie communication inclusive. Pourquoi ? Puisque Mathieu a cité, notamment lors de la mise en accessibilité de site web, les audits, et Céline a parlé de l'interface des applications. Il ne faut pas oublier qu'un site web, ça peut aussi contenir des documents, des PDF, différents formats de documents, de vidéos, de podcasts, donc tout un tas d'éléments qui sont du contenu.

On oublie souvent que c'est excessivement important de s'assurer aussi que la création de ce contenu est bien accessible. Je suis sur un site internet, je ne sais pas, j'accède à une notice par exemple d'un article que j'ai commandé. Si cette notice n'est pas accessible, le site web aura beau être accessible, ça ne donnera pas l'information que je cherche à obtenir. Donc, ces aspects-là sont relativement importants. Il ne faut pas oublier aussi, si on crée ne serait-ce qu'une vidéo, il faut penser à générer le fichier de sous-titrage associé. Si on fait un fichier de podcast, il faut s'assurer aussi que l'on va fournir une alternative textuelle associée à ce fichier audio.

De la même façon, si vous avez une page internet par exemple qui dispose de six-sept vignettes de vidéo que l'on peut regarder, si on n'a pas mis un texte associé à côté de chacune des vignettes, le risque, c'est que les personnes avec leur lecteur d'écran ne sachent pas en définitive ce qui est contenu dans les vidéos et les oblige à ouvrir la vidéo et à lire pendant 15-30 secondes avant de s'apercevoir que ce n'est pas la vidéo qu'ils veulent regarder. En définitive, la mise en accessibilité, c'est relativement important. On a aussi parlé des outils qui permettent d'améliorer cette accessibilité, notamment en fournissant un certain nombre de recommandations, des textes alternatifs, des images, un contraste suffisant, des polices de caractères aussi choisies correctement.

#ManifesteInclusion

Tous ces éléments-là font aussi partie du guide. Donc, je vous invite à le télécharger pour avoir davantage d'informations. On va repasser sur le dernier axe, François, sur la spécificité des entreprises multinationales, parce qu'on a parlé de l'accessibilité des sites web, de la communication, du développement, de la formation, de tout ça maintenant. Forcément, dans un groupe comme L'Oréal par exemple, on a une problématique associée au côté international des choses.

François Cunche

En effet, c'est quelque chose que je vis, que j'ai vécu avec des spécificités locales qui, personnellement, m'ont plus ou moins impacté, mais qu'on a listées dans le guide. On va avoir la partie normes. On a les normes internationales avec le WCAG qui sont internationales, qui sont applicables pour tout le monde, et c'est très bien de les avoir, mais qui peuvent par certains pays être reprises et adaptées. On a le cas en France avec le RGAA qui peut créer des confusions auprès des équipes parce que des fois, on n'est pas sur la même version, sur laquelle on fait un audit WCAG, RGAA. L'approche qu'on a eue, c'est que si on fait un audit RGAA pour une page de déclaration de conformité, on demande à l'agence de prendre en compte la dernière version des WCAG. Comme ça, on couvre un périmètre national, et on est capable de répondre à un contexte plus local. Ça, c'est les choses qu'on peut traiter.

Il y a l'aspect réglementaire qui apporte plus de complexité, parce que si on souhaite aller dans une démarche d'investissement, de clarification des aspects réglementaires de l'ensemble des pays en Europe ou dans le monde, ça peut être un effort assez conséquent. Après, se pose aussi la question de, est-ce qu'on investit là-dessus ou plutôt, est-ce qu'on travaille à rendre les choses accessibles, et si on le fait de toute façon, on va réduire les risques d'amendes si on y est soumis ? C'est des questions qui se posent. Après, des choses que j'ai découvertes moi-même. En effet, j'en avais un petit peu conscience pour certaines, mais je n'avais pas une vue très claire là-dessus sur les différences culturelles, les différences au niveau des langues des signes, ainsi que des usages en termes de lecteur d'écran. C'est des choses sur lesquelles on peut avoir à prêter attention à certains moments parce qu'avec les différences culturelles, on peut avoir des symboles, des couleurs qui peuvent avoir une signification différente d'un pays à un autre.

Donc, c'est bien d'en avoir conscience pour s'adapter et rendre les contenus universels si nécessaire. La langue des signes qui va être différente d'un pays à un autre, quand on ne s'y connaît pas vraiment, on se dit : non, ils parlent tous la même langue des signes. Pas du tout. Ça, c'est aussi un point vachement important. Au niveau des lecteurs d'écran, il peut y avoir des discussions au sein des entreprises pour prioriser, sur quelle version de lecteur d'écran, on va tester, tout comme on le fait, sur quelle version d'OS, de navigateur, on fait les tests. Les usages vont être différents d'un pays à un autre. Des pays vont être plus sur autre chose, sur NVDA ou d'autres solutions. Donc, c'est des choses à prendre en compte dans un contexte international.

#ManifesteInclusion

Je vais parler des obligations légales. Aussi, on aborde le sujet de la maturité d'entreprise, comment évaluer le niveau de maturité d'une entreprise ? C'est quelque chose que j'ai un peu découvert la semaine dernière lors de ma formation avec Access42 de référent accessibilité numérique. Il y a différents modèles, et je pense que c'est de se renseigner sur ces différents modèles existants. Dans le guide, on fait référence à celui de W3C. C'est à chacun de se l'approprier et de voir ce qui lui correspond, mais aussi au contexte. Est-ce que c'est un modèle d'évaluation de maturité qui est adapté au contexte de l'entreprise d'un point de vue international, local, et d'un point de vue encore plus local au niveau d'un projet, d'un programme ? C'est à chacun de prendre ce qui lui convient.

Sur la partie budgétaire, qu'on aborde aussi, c'est d'aller chercher les leviers pour aller chercher des budgets en expliquant, surtout dans un contexte international, qu'il y a des risques qui sont parfois élevés. C'est le cas pour nous aux États-Unis, et ça a été un accélérateur vraiment d'une grande aide sur le sujet. Aujourd'hui, je vois personnellement les bienfaits de la directive européenne. Je ne m'attendais pas à autant d'impact, et c'est tant mieux. C'est d'évaluer ça sur les risques financiers et les risques au niveau de la remédiation, également les avantages à fournir un service accessible à tous. C'est des choses qui sont importantes à prendre en compte et qui peuvent permettre de sponsoriser l'initiative.

Philippe Trotin

Un grand merci François. On peut rappeler d'ailleurs que parmi les groupes de travail du Manifeste Inclusion, on a un groupe de travail sur l'Internationalisation des politiques handicap. Ils ont sorti un guide l'année dernière, donc n'hésitez pas globalement aussi à aller voir ce guide. On est presque à la fin de la présentation, donc on a la possibilité avec ce petit QR code pour ceux qui ont la capacité à l'utiliser. Je pense que dans le tchat, on vous met le lien sans ça sur le site du Manifeste Inclusion dans la partie Activités publications. On va retrouver aussi l'accès à ce guide des bonnes pratiques d'accessibilité. Donc, c'est une vraie mine avec tout ce que vous avez entendu, avec nos experts du jour qui ont pu aborder les différents axes de ce guide que je tiens à remercier particulièrement parce que le résultat est de qualité.

C'est un guide qui va vivre, sur lequel on va essayer de faire des mises à jour au fur et à mesure d'évolutions législatives, d'évolutions d'outils ou de structures qui pourraient accompagner les entreprises de Manifeste Inclusion sur le sujet. Donc, on va essayer de le faire vivre de façon à ce que ce soit vraiment un document qui continue à vous accompagner. Donc, un grand merci encore. Si ça vous intéresse, il y a une chaîne YouTube qui est dédiée à l'accessibilité numérique sur laquelle vous allez retrouver les différents webinaires auxquels on a eu l'occasion d'organiser dans ce groupe de travail. Je ne sais pas s'il nous reste quelques minutes pour des questions éventuellement.

Julie Feniger

Il reste deux minutes.

#ManifesteInclusion

Philippe Trotin

Est-ce que tu as une ou deux questions à nous sortir du lot des conversations ?

Julie Feniger

Oui, la plupart ont été répondu au fur et à mesure. La dernière, c'est une question qui s'adresse à Céline. La question, c'est auriez-vous des bonnes pratiques à partager pour mettre en place un design system dans un groupe dont l'organisation est complexe, avec des métiers très différents les uns des autres médias, logistiques, transports, utilisant des technologies hétérogènes ? Pas facile !

Céline Bouillon

Aïe, aie, aïe ! Vaste question, difficile à traiter en une minute. Peut-être, je peux déjà inviter la personne potentiellement à me contacter. Je pourrais peut-être en dire plus, mais déjà première chose, ça dépend beaucoup du contexte dans lequel vous vous trouvez. Ce n'est pas très satisfaisant comme réponse, mais du côté d'ENGIE, on a fait vraiment en fonction du contexte et aussi des changements. En conduite du changement, on parle beaucoup d'opportunités quand il y a des changements managériaux. Nous, c'est un peu ce dont on a profité pour rendre le design system accessible puisqu'à la base, il n'était pas accessible. La réalité, c'est qu'on rencontre toujours cette problématique d'avoir un design system qui fait foi au sein d'une grande entreprise comme ENGIE.

On a aussi la fragmentation des technologies comme problématiques. Donc, c'est quelque chose qui dure très longtemps dans le temps pour justement mettre en place et faire cette prise en compte. Peut-être, c'est plus quelque chose de l'ordre du retour d'expérience ou des échanges. Si la personne veut me contacter, elle peut me contacter sans souci sur LinkedIn, Céline Bouillon. Très facile à trouver, beaucoup de profils différents, mais vous reconnaîtrez ma tête normalement. Donc, n'hésitez pas.

Julie Feniger

Je me suis permis de partager ton mail dans le tchat. Désolée !

Céline Bouillon

Ah, parfait ! Pas de souci, ça va.

Julie Feniger

De même pour Mathieu, il y avait une question directement pour toi, j'ai partagé ton mail. J'espère que ça ne te posera pas de souci.

Mathieu Bars

Aucun problème.

#ManifesteInclusion

Julie Feniger

Je vois qu'il est 15h, donc on a le temps de finir. Philippe, je ne sais pas si tu veux qu'on prenne une dernière question ou on s'arrête là ?

Philippe Trotin

On va clôturer. Je pense que de toute façon, vous avez beaucoup d'informations dans le guide. On est tous plus ou moins joignables sur LinkedIn aussi. Donc, si vous voulez nous joindre, n'hésitez pas à nous contacter sur LinkedIn, on pourra répondre à vos questions. En tout cas, un grand merci pour votre participation, merci pour le travail réalisé. Puis la suite avec de nouvelles aventures avec le groupe de travail Accessibilité Numérique du Manifeste Inclusion.

Julie Feniger

Merci à vous !

Philippe Trotin

Merci à tous et à toutes.